



Vulnérabilité sismique – Chapelle de la Résurrection

Client	Prével				
Projet	Chapelle de la Résurrection				
Dossier Client	S/O				
Dossier gbi	13923-00				
Date d'émission	5 avril 2024				

Présenté à :

Lizane Proietti Gestionnaire de projets Prével ☑ Iproietti@prevel.ca

À la demande de Prével, **gbi** a procédé à une évaluation du risque sismique en utilisant l'outil élaboré par le Conseil National de Recherche Canadien, nommé *Niveau 1 - Outil de sélection préliminaire en fonction des risques sismiques pour les bâtiments existants, émis en mars 2020.* L'OSP de niveau 1 vise à déterminer rapidement les bâtiments dont le rendement sismique peut être évalué avec une certitude raisonnable sur la base de quatre critères clés, à savoir : (1) la sismicité; (2) l'édition du CNB de référence; (3) le temps d'occupation restant; et (4) les conséquences d'une défaillance

La fiche d'évaluation se trouve en pièce-jointe. Bien que cette évaluation ne constitue pas une étude sismique complète de la structure, elle permet néanmoins d'objectivement déterminer le niveau d'acceptabilité du risque. Selon notre analyse des plans et de nos observations sur place, le niveau de risque est considéré comme "non-conforme", indiquant un risque élevé.

Nous présentons ici quelques éléments afin de mettre en contexte la fiche et fournir des informations complémentaires provenant de notre jugement d'ingénieur.

Objet : Avis technique Projet : Chapelle de la résurrection Vulnérabilité sismique



Analyse

Notre analyse révèle plusieurs éléments qui nous portent à juger sévèrement sur le comportement sismique global du bâtiment :

- L'absence de détails concernant l'ancrage des panneaux et des torons des panneaux préfabriqués;
- L'absence d'informations sur les clés dans les joints verticaux des panneaux préfabriqués;
- Les particularités au niveau du diaphragme du toit et de sa jonction avec les éléments porteurs verticaux qui se concentre à des nœuds spécifiques ce qui implique peu de redondance en cas de défaillance d'un élément;
- L'absence de détails sur les blocs de béton dans les cadres rigides en béton aux extrémités de la chapelle ;
- La discontinuité des panneaux verticaux en béton préfabriqué du côté sud, engendrant un effet d'excentricité au niveau de la reprise des charges latérales dans le sens longitudinal de la chapelle.
- La construction date de 1960. Les nouvelles constructions et mises aux normes sont soumises à des normes de plus en plus strictes.
- En cas de mise aux normes sismiques, les efforts à envisager seraient significativement différents de ceux stipulés dans les codes et normes en vigueur lors de la construction, ce qui pourrait présenter des défis majeurs, notamment sur le plan esthétique. En effet, entre le code en vigueur (CNB2015) et la prochaine version (CNB2020), une augmentation d'environ 55% des efforts sismiques pour les périodes naturelles est observée. Cette évolution témoigne de l'évolution rapide des codes et normes et souligne les enjeux majeurs pour tout projet de transformation à venir.

Objet : Avis technique Projet : Chapelle de la résurrection Vulnérabilité sismique



Recommandation

Sur la base des résultats de la fiche et notre évaluation, nous proposons de procéder à une évaluation de niveau "2" pour approfondir l'analyse du risque. Nous restons à votre disposition pour toute question supplémentaire.

Lexique

- Torons: câbles ou barres métalliques tendus dans le béton avant qu'il ne durcisse, pour accroître sa résistance à la traction.
- Vulnérabilité sismique : mesure de la susceptibilité d'une structure à subir des dommages lors d'un séisme.
- Spectre sismique : représentation graphique de l'accélération maximale en fonction de la période de vibration pour un séisme donné.
- Cadre rigide : élément structurel conçu pour résister aux charges latérales, telles que celles produites par un séisme.
- Diaphragme : élément horizontal d'une structure qui contribue à la rigidité et à la résistance aux charges latérales.
- Excentricité et torsion : désignent respectivement le déplacement du centre de gravité d'une structure par rapport à son centre géométrique et la rotation non uniforme d'un objet autour de son axe.

Fin de l'avis





	Ġ
h	ľ
v	ı
	b

Préparé par :

Jean-François Groulx Chef de service - Structure No OIQ 5016062

/_

p. j. Annexe A - Niveau 1 - Outil de sélection préliminaire en fonction des risques sismiques pour les bâtiments existants

✓	Émission : Avril 2024	Version finale	Révision : 00



ANNEXE A

Niveau 1 - Outil de sélection préliminaire en fonction des risques sismiques pour les bâtiments existants

NRC Publications Archive Archives des publications du CNRC

Niveau 1: Outil de sélection préliminaire en fonction des risques sismiques (OSP) pour les bâtiments existants. Partie 1: guide d'utilisation

Fathi-Fazl, Reza; Cai, Zhen; Jacques, Eric; Kadhom, Bessam

For the publisher's version, please access the DOI link below./ Pour consulter la version de l'éditeur, utilisez le lien DOI ci-dessous.

Publisher's version / Version de l'éditeur:

https://doi.org/10.4224/40001928

Rapport de client (Conseil national de recherches du Canada. Centre de recherche en construction); n° A1-010575, 2020-03-20

NRC Publications Archive Record / Notice des Archives des publications du CNRC : https://nrc-publications.canada.ca/eng/view/object/?id=7a156788-fd7c-410d-8349-b900429b815f https://publications-cnrc.canada.ca/fra/voir/objet/?id=7a156788-fd7c-410d-8349-b900429b815f

Access and use of this website and the material on it are subject to the Terms and Conditions set forth at https://nrc-publications.canada.ca/eng/copyright

READ THESE TERMS AND CONDITIONS CAREFULLY BEFORE USING THIS WEBSITE.

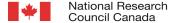
L'accès à ce site Web et l'utilisation de son contenu sont assujettis aux conditions présentées dans le site https://publications-cnrc.canada.ca/fra/droits

LISEZ CES CONDITIONS ATTENTIVEMENT AVANT D'UTILISER CE SITE WEB.

Questions? Contact the NRC Publications Archive team at

PublicationsArchive-ArchivesPublications@nrc-cnrc.gc.ca. If you wish to email the authors directly, please see the first page of the publication for their contact information.

Vous avez des questions? Nous pouvons vous aider. Pour communiquer directement avec un auteur, consultez la première page de la revue dans laquelle son article a été publié afin de trouver ses coordonnées. Si vous n'arrivez pas à les repérer, communiquez avec nous à PublicationsArchive-ArchivesPublications@nrc-cnrc.gc.ca.





ANNEXE A FORMULAIRE DE SÉLECTION DE L'OSP DE NIVEAU 1

Cette annexe contient le formulaire de sélection de l'*OSP de niveau 1*. Le formulaire comporte un recto et un verso. Le recto comprend la partie A : Collecte de données, la partie B : Critères d'acceptation des risques sismiques, et la partie C : Éléments à l'appui de la décision. Le recto présente l'intention et la portée de l'*OSP de niveau 1* et les explications des renvois numérotés du recto.

Formulaire de sélection de l'OSP de niveau 1[†]

PARTIE A : COLLECTE I	DE DONNEES										
	Chapelle de la						Désignation patrim				
Adresse municipale :	5750 boul. Ros						Ville/province : N		postal		
Données sismiques ² : S		$S_a(0,5)=$		$S_a(1,0)=$	•		A= 0,375	PGA _{ref} =	•		
Année de construction ³	· · ·	,					u parasismique con)	
Type de bâtiment mod		OAM OCA OLA	A AMB AMR OB	M MCB				<u> </u>	s pas)		
Édition du CNB de référ			2.5. /:	Wa :			férence : 🗆 Oui 🗓				
Examinateur/examinat				ig.: 🝱 Oui	i □ Non OI						
Nombre d'étages ⁷ :		cie totale de pla	ancher (m²) ⁸ : Scolaire Résidentie	ıl	(si NSP, présur	mer E aux	ement : \square A \square B \square x fins de la sélection) placement ¹⁴ : $F(0,2)$			=1 31	
Usage ⁹ : Soins/tra	aitements Station voyageurs religieux					0,2)Sa(0,2		0,5)= <mark>0,368</mark> F(1	,0)S _a (1,0)	= 0,191	
Usage initial :	religieux	(p. ex., bureau	ı)		sismique de l'emplaceme		Modérément élevé ☐ Très élevée (CSE-5)	e (CSE-3) 🗖 Élevée			
Le changement d'usage	augmente des d	harges structu	rales : □Oui 🛭 🛣	Von			Liquéfaction :		□ Oui	ĎNon	□ NSP
Conséquences Tro	ès négligeable (CTN	I) 🗆 Négligeable ((CN) Modérée (CI	M)	Dangers géologiques	.16	Potentiel de glisser	ment de terrain :	□ Oui	Non	□NSP
d'une défaillance (CD)¹0: □ Im	iportante (CI) 🗹 Ti	rès importante (C	TI) système ayant pe	eut de	geologiques	•	Rupture de la surfa	ice :	□ Oui	□Non	NSP
` ,			redondance d'où d'une fausse char		<i></i>						
CD initiale ¹¹ :	p. ex.		de la construction		ÉTENDUE DE		<u> </u>				
CD supérieure à la CD i		■ Non S/O			-		: Moui □ Non arcl				
Temps d'occupation res	stant, <i>n</i> (année)¹	²: □≤5 	1>5 ct ≤ 10 	10	Source de la	catégoi	rie d'emplacement	rapport géotecl confidentielle	nnique -	source	
Preuve de dommages/o	détérioration du	bâtiment ¹³ : 🎾	Oui 🗆 Non	1	Source de da	angers g	géologiques :	confidentions			
PARTIE B : CRITÈRES D	O'ACCEPTATION	N DES RISQUE	S SISMIQUES		— VOIR NO	OTE 12	. PAS PRIS EN C	OMPTE À CAUS	SE DE C	IT	
	Bâtim	nent d'après réf	férence			<u>P/</u>	<mark>\S</mark> un bâtiment d'ap	rès référence			
	Structure	Composants	non structuraux			Compo	osants structuraux e	t non structuraux	(
Catégorie sismique de l'emplacement	CD		ences d'une ance (CD)			Cor	nséquences d'une d	éfaillance (CD)		\sim	\sim
(CSE)	Tous les niveaux	Fout niveau sauf CTI	СТІ	CTN		CN et CM	1	CI		СТІ	
CSE-0			☐ Conforme				☐ Conform	_		<u>}</u>	
CSE-1		☐ Conforme			□с	Conforme		☐ Conforme si n ≤ ☐ Non conforme s	si <i>n</i> >10	<u>}</u>	
CSE-2	☐ Conforme	Пма	□ Non conforme	☐ Conform	me si <i>n</i> ≤ 10	□ Non c	onforme si <i>n</i> > 10	\Box Conforme si n ≤ \Box Non conforme s		No	
CSE-3		☐ Non conforme			☐ Confo	orme si <i>n</i>	≤ 5	☐ Non conforme	si <i>n</i> > 5	confo	rme
CSE-4 et CSE-5							☐ Non conforme			7	
PARTIE C : ÉLÉMENTS	À L'APPUI DE I	A DÉCISION								ω	\mathcal{L}
Bâtiment d'après référe Évaluation parasismiqu	ence le de niveau 3 re	quise ¹⁸ ?			Évaluation p	oarasism	après référence nique de niveau 3 re		— сн.	ALIDER ANGEN	IENT
□ Oui, au moins une des conditions suivantes s'applique □ Désignation patrimoniale fédérale □ Changement d'usage augmente des charges structurales □ Conséquences de défaillance supérieures aux conséquences de défaillance initiales □ Catégorie d'emplacement F □ Présence de dangers géologiques					☐ Ne sa ☐ Désig ☐ Chan	ais pas (Ni gnation pa gement d séquences	des conditions suivant SP) (type de bâtiment la atrimoniale fédérale d'usage augmente des s de défaillance supérie mplacement F	modèle inconnu) charges structurales		faillance i	
☐ Non; aucune des cond	litions ci-dessus ne				△□ Prése	ence de d	angers géologiques uestion ci-dessous.				
Outil de sélection semi-quantitatif de niveau 2 requis pour la structure du bâtiment? ☐ Oui; il existe des preuves de dommages/détérioration du bâtiment. Le risque sismique structural peut dépasser le risque sismique acceptable ☐ Non; il n'y a pas de preuve de dommages/détérioration du bâtiment. Le risque sismique structural ne dépasse PAS le risque sismique acceptable					Outil de sélection semi-quantitatif de niveau 2 requis pour la structure du bâti nent ainsi que pour les composants non structuraux?						
					peut dépasser □ Breuve	r le risque re de dom	des conditions suivant sismique acceptable images/détérioration c ptation du risque sismi	lu bâtiment			timent
Outil de sélection semi- structuraux? □ Oui; au moins une des					☐ Non; aucun dépasse <u>PAS</u> le	ne des cor e risque s	nditions ci-dessus ne s'a ismique acceptable.				nt ne
non structuraux peut dépas Preuve de dommas	sser le risque sismic ges/détérioration d	que acceptable u bâtiment			voir pages		nexe				

Commentaires supplémentaires sur une ou plusieurs pages séparées

☐ Non; aucune des conditions ci-dessus ne s'applique. Le risque sismique des composagts

non structuraux ne dépasse <u>PAS</u> le risque sismique acceptable.

[†] Consulter le verso pour connaître l'intention et la portée de l'outil et les explications des renvois numérotés de cette page.

Intention et portée

L'OSP de niveau 1 est destiné aux bâtiments existants de SPAC décrits à la partie 4 du Code national du bâtiment du Canada (CNB). Il n'est pas destiné aux petits bâtiments visés par la partie 9 du CNB, comme les maisons unifamiliales ou les petites maisons multifamiliales.

L'OSP de niveau 1 traite des critères de sécurité des personnes, conformément au CNB 2015, et ne traite pas d'autres critères plus stricts. Il est possible d'utiliser l'OSP de niveau 1 pour un bâtiment qui doit respecter des critères plus stricts que la sécurité des personnes (p. ex., un bâtiment de protection civile ou un bâtiment désigné patrimoine fédéral), mais <u>seulement</u> pour déterminer si le risque sismique associé à ce critère de sécurité des personnes dépasse le risque sismique acceptable.

Le formulaire de sélection de l'OSP de niveau 1 doit être utilisé conjointement avec la partie 1 de l'OSP de niveau 1 : Guide d'utilisation.

Explication des renvois numérotés

- 1. La désignation patrimoniale fédérale désigne un bâtiment qui figure dans l'Annuaire des désignations patrimoniales fédérales et qui répond à l'un ou l'autre des critères suivants : (1) les bâtiments de tout âge, désignés comme patrimoine fédéral reconnu ou classé au moment de la sélection; et (2) les bâtiments anciens d'au moins 40 ans qui n'ont pas été évalués par le Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine (BEEFP) au moment de la sélection en fonction des risques sismiques. Parcs Canada fournit l'Annuaire des désignations patrimoniales fédérales au Canada (https://www.pc.gc.ca/apps/dfhd/search-recherche eng.asp). On peut obtenir ces renseignements en communiquant avec les Services de conservation du patrimoine (courriel : dcp.hcd@tpsgc-pwgsc.gc.ca).
- **2. Données sismiques**: Ressources naturelles Canada fournit les données sismiques pour tous les endroits au Canada (http://www.earthquakescanada.nrcan.gc.ca/hazard-alea/interpolat/calc-fr.php). Une solution de rechange à l'obtention des données sismiques consiste à consulter l'annexe C de la division B des dernières éditions du CNB.

PGA_{ref} est l'accélération maximale de référence du sol et se calcule comme suit :

- PGA_{ref} = 0,8 PGA, si $S_a(0,2)$ /PGA < 2,0;
- PGA_{ref} = PGA dans les autres cas.
- 3. L'année de construction désigne l'année où la construction d'un bâtiment a été achevée. \checkmark
- **4.** Le **CNB** de conception original correspond à l'édition du CNB applicable selon laquelle le bâtiment a été conçu à l'origine. Si un code du bâtiment provincial ou municipal a été utilisé pour concevoir le bâtiment, le CNB de conception original correspond à l'édition du CNB sur laquelle le code du bâtiment provincial ou municipal était fondé. Le CNB de conception original peut être estimé en retranchant quelques années de l'année de construction.
- **5.** Le **CNB** de mise à niveau parasismique complète fait référence à une édition du CNB applicable en vertu de laquelle un bâtiment existant a été mis à niveau, afin de se conformer entièrement aux exigences parasismiques.
- 6. Type de bâtiment modèle et édition du CNB de référence : Le tableau 1 fournit les descriptions de dix-sept types de bâtiments modèles dans l'OSP de niveau 1 et les éditions du CNB de référence correspondantes. Une édition du CNB de référence est une édition du CNB applicable dans laquelle des exigences en matière de codes parasismiques considérablement améliorées ont été adoptées et mises en application. La partie 1 : Guide d'utilisation offre des directives sur la façon de déterminer le type de bâtiment modèle.

Tableau 1 : Type de bâtiment modèle et édition du CNB de référence

Type de bâtiment modèle	Description	Édition du CNB de référence
OLB	Bâtiments à ossature légère en bois d'ingénierie d'une hauteur maximale de 6 étages ou d'une superficie supérieure à 600 m²	2015 (4 < étages ≤ 6); 2005 (≤ 4 étages)
РРВ	Bâtiments à poteaux et poutres en bois d'ingénierie qui sont couverts par la partie 4 du CNB	2005
OAM	Ossature en acier résistant aux moments	2005
OCA	Ossature contreventée en acier	2010 (ossatures contreventées à diagonales ductiles confinées); 2005 (autres)
OLA	Ossature légère en acier	2005
АМВ	Ossature en acier avec mur de cisaillement en béton	2005
AMR	Ossature en acier avec mur de remplissage en maçonnerie	2005
ОВМ	Ossature en béton résistant aux moments	2015 (dalles bidirectionnelles sans poutres) 2005 (autres)
МСВ	Mur de cisaillement en béton	2005
BMR	Ossature en béton avec mur de remplissage en maçonnerie	2005

	$\boldsymbol{\mathcal{L}}$	•
MBP	Mur en béton préfabriqué	2015
OBP	Ossature en béton préfabriqué	2005
MAL	Mur porteur en maçonnerie armée avec diaphragmes légers en bois ou en acier	2005
МАВ	Mur porteur en maçonnerie armée avec diaphragmes en béton	2005
MNA	Bâtiments à mur porteur en maçonnerie non armée	2005
AFF	Bâtiments en acier formé à froid	2010
MFU	Maisons fabriquées en usine	2005 (< 4,3 m de large et 1 étage); 2010 (≥ 4,3 m de large ou 2- 3 étages)

- 7. Le nombre d'étages désigne le nombre d'étages d'un bâtiment, calculé à partir de l'élévation la plus basse au niveau du sol autour du bâtiment (à l'exception de l'appentis).
- **8.** La superficie totale de plancher est la somme de la superficie du plancher de tous les étages au-dessus de l'élévation la plus basse au niveau du sol (à l'exception des aires de stationnement). La superficie du plancher peut être estimée en fonction des dimensions de chaque plancher du bâtiment.
- **9. Usage :** Si un bâtiment comporte des usages multiples, tous les usages applicables doivent être choisis.
- **10.** Conséquences d'une défaillance : Si des usages multiples sont choisis, les conséquences d'une défaillance correspondant à tous les usages sélectionnés doivent être déterminées et choisies. La partie 1 : Guide d'utilisation offre des directives sur la façon de déterminer les conséquences d'une défaillance.
- 11. Les conséquences de défaillance initiales résultent de la défaillance du bâtiment lors de sa construction initiale. Les conséquences de défaillance initiales peuvent changer en raison du changement d'usage ou de la construction d'une ou de plusieurs adjonctions. Reportez-vous à la partie 1 : Guide d'utilisation pour savoir comment déterminer les conséquences de défaillance initiales.
- 12. Le temps d'occupation restant désigne le nombre d'années d'occupation prévue d'un bâtiment existant jusqu'à ce que le bail du bâtiment soit résilié ou jusqu'à ce que le bâtiment soit désaffecté. Si le temps d'occupation restant est inférieur ou égal à 10 ans, une lettre écrite du ou de la propriétaire du bâtiment ou du gestionnaire immobilier ou de la gestionnaire immobilière est requise pour confirmer le temps d'occupation restant. Le temps d'occupation restant ne devrait pas être pris en compte si les conséquences d'une défaillance du bâtiment sont très élevées.
- 13. La détérioration ou les dommages du bâtiment désignent un état du bâtiment causé par la détérioration (p. ex., fissures dans les murs de cisaillement en béton et corrosion des armatures en acier) ou par des événements antérieurs (p. ex. tremblements de terre, incendies et inondations), qui n'a pas été corrigé au moment de la sélection. La modification non technique du SFRS du bâtiment est considérée comme un type de dommages causés au bâtiment.
- **14. Coefficients de l'emplacement :** Les coefficients de l'emplacement peuvent être obtenus au sous-alinéa 4.1.8.4 de la dernière édition du CNB.
- **15.** Catégorie sismique de l'emplacement : La catégorie sismique de l'emplacement doit être déterminée conformément au tableau 2. La catégorie sismique de l'emplacement basée sur la valeur maximale de $F(0,2)S_o(0,2)$ et $F(0,5)S_o(0,5)$ peut être différente de la catégorie sismique de l'emplacement basée sur $F(1,0)S_o(1,0)$. Si tel est le cas, sélectionner la catégorie sismique de l'emplacement la plus élevée.

Tableau 2 : Catégories sismiques de l'emplacement et seuils d'accélération spectrale correspondants

spectrale correspondents											
Catégorie sismique de l'emplacement		,2)S _a (0,2), S _a (0,5)]	F(1,0).	S _a (1,0)							
	>	≤	>	≤							
Très faible (CSE-0)		0,1		0,05							
Faible (CSE-1)	0,1	0,2	0,05	0,1							
Modérée (CSE-2)	0,2	0,35	0,1	0,15							
Modérément élevée (CSE-3)	0,35	0,75	0,15	0,3							
Élevée (CSE-4)	0,75	1,15	0,3	0,5							
Très élevée (CSE-5)	1,15		0,5								

- **16. Dangers géologiques :** Ces renseignements peuvent être trouvés dans les rapports géotechniques existants et d'autres documents pertinents. Si les dangers géologiques sont inconnus, choisir NSP, mais utiliser Non aux fins de la célection
- **17. Dessins consultés :** Si des dessins sont consultés, inscrire leur type, leurs auteurs et leurs dates de publication à la section des commentaires de la partie C du formulaire de sélection.
- 18. Évaluation parasismique de niveau 3 : Si le bâtiment est exempté de l'évaluation parasismique de niveau 3, un(e) ingénieur(e) géotechnique agréé(e) doit valider que la catégorie d'emplacement est autre que F et qu'il n'y a aucundanger géologique.



No DE DOSSIER: 13923-00

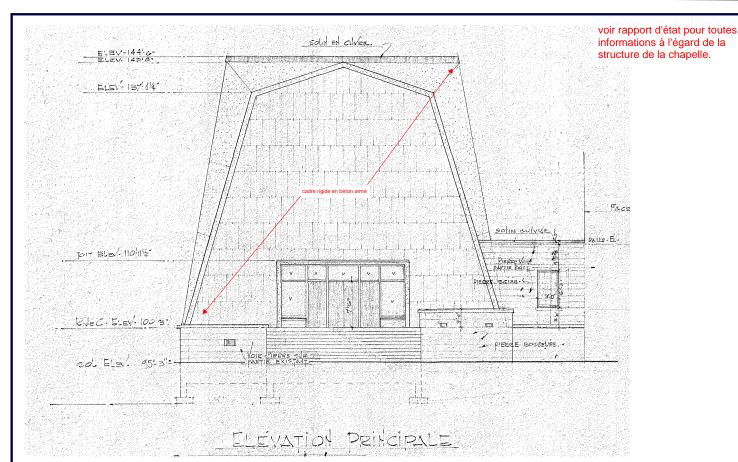
PROJET: Chapelle de la résurrection

SUJET: Commentaires supplémentaires

PAR: JF Groulx, ing

DISTRIBUTION externe

DATE 2024 / 04 / 04



EXTRAIT DU RAPPORT 171-04851-00 DE WSP - POUR LE SITE AU 5760 BOUL ROSEMONT

			STRATIGRAPHIE		STRATIGRAPHIE			ÉCHANTILLONS				GRAPHIQUE				JUI	E		ESSAIS	
PROFONDEUR (m)	PROF - pi	145 NIVEAU (m)/ 1745 PROFONDEUR	DESCRIPTION DU SOL ET DU ROC Niveau	SYMBOLES	TYPE NO	SOUS - ÉCH.	ÉTAT	RÉCUPÉRATION	N, Nc ou RQD	COUPS/15cm FRAGMENTATION (mm)	≱Cu #Cu #Cu	(pe u (la ur (la ur (ch ur (c W	borat abora antie hanti	ynam toire) atoire er) ier)	nique))		INSTALLATION	AG : analyse granulométriqu AC : analyse chimique Wp : limite liquide Wp : limite plastique w : teneur en eau Cu : cisaillement non drainé Cur : cisaillement remanié Pc : préconsolidation Cc : Résistance en comp. uniaxiale sur car. de roc Dup : éch. duplicata prélevé		
		0.00 41.28	Enrobé bitumineux (170 mm). Remblai: argile sableuse et	***		Α														
		0.17 41.05 0.40	graveleuse, grise, humide. Sable graveleux, brun pâle, sec.		CF-1	В	H	69	28	11-11-17-6		^						AC		
1	-	0.65	Présence de débris (mortier et brique). Argile silteuse, brun-gris, sèche (croûte).		CF-2		N	98	14	3-6-8-11	4									
2	5-		(croule).		CF-3		N /	87	26	8-11-15-13		•						AC		
2	-	39.25 2.20	Devenant humide.		CF-4		В	100	9	3-3-6-7										
	_				CF-5		\ _/ В	100	10	3-5-5-7										
	10 onde	38.23 3.22 ur appro	Fin du forage. ox. des fondations du sous-basser	ment	l'a	rgile	os re se po	cher oursu	ches iit et	,										
4					*	<u> </u>	<u> </u>		<u> </u>											



No DE DOSSIER:	13923-00	
PROJET:	Chapelle de la résurrection	

Commentaires supplémentaires

PAR: JF Groulx, ing								
DISTRIBUTION externe								
DATE 2024 / 04	, 04							

Voici un petit exercice théorique pour démontrer à quelle vitesse les codes évoluent à l'égard des efforts sismiques à considérer

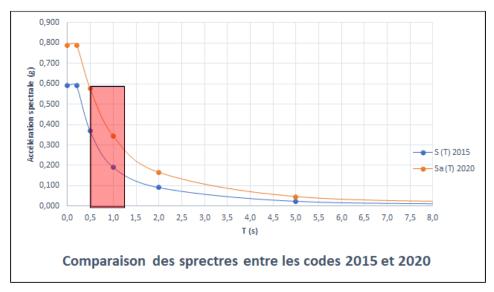
7.2.6 CATÉGORIE D'EMPLACEMENT DU SITE

Selon sur le tableau 4.1.8.4 A du Code National du Bâtiment (CNB 2005) et les forages, les résultats sont indicatifs d'un sol « meuble » et correspondent à une catégorie d'emplacement de classe « D ». Cette catégorie pourra être révisée si des mesures de vitesses sismiques sont réalisées sur le site du projet.

Valeurs des spectres selon les codes 2015 et 2020 - Classe D

Les valeurs des accélérations sismiques indiquées diffèrent selon le code en vigueur. Les valeurs du code actuel, le code 2015 et du code 2020 sont présentées ci-dessous.

Code	S(0,2)	S(0,5)	S(1,0)	S(2,0)	S(5,0)	S(10)
CNB2015	0,590	0,368	0,191	0,091	0,024	0,008
Code	Sa(0,2)	Sa(0,5)	Sa(1,0)	Sa(2,0)	Sa(5,0)	Sa(10)
CNB2020	0,790	0,577	0,345	0,165	0,046	0,014



La stratigraphie actuelle du site est celle d'un sol de catégorie D. Les valeurs des accélérations sismiques du code 2015 (actuellement en vigueur) et du code 2020 (en vigueur dans un futur prochain) sont présentées ci-dessus. Par expérience, nous estimons que la valeur de la période naturelle du bâtiment se situe entre 0.5s et 1.2s. Les valeurs ci-dessus démontrent une augmentation moyenne des accélération de 55% pour les périodes estimées.

			(كبب	۸
	T (s)	S (T) code 2015	Sa (T) cdo 2020	de	augmentation des accélérations	À titre de référence uniquement.
	0,000	0,590	0,790	_	34%)
Г	0,200	0,590	0,790		34%)
ı	0,500	0,368	0,577	-	57%	S
Н	1,000	0,191	0,345	_	80%	
	2,000	0,091	0,165	_	81%	
	5,000	0,024	0,046		91%	<u> </u>
	10,000	0,008	0,014		68%)

Avec l'allègement de la partie dit qui nous laisse faire une mise au norme à 60% des efforts du Code en Vigueur au moment de conception, on remarque que dans un futur prochain, il faudra concevoir le nouveau système pour des efforts équivalents au code en vigueur. Cette situation, malheureusement très couteuse, s'appliquera à l'ensemble des projets de mise aux normes dans les années à venir.